

In yverme Jonep sin

300.

Monsieur Comme pour donner ordre a mes affaires & humbles
de nea pourquoy (breve) Remoye preschement
par delà Jacques Carat Inquisitione. et d'elles et par
aussy Inquisitione. et d'elles par de ma main de
Galoy porteur de cepe et fureur mis de leur ay
vous preschement commande de se trouver avec vous pour
vous prescher mes mes semblables (d'ordonnations) et vous
comme par et d'ordonnations vous les fureur la vraie et
fureur assés que par a d'elles fureur d'elles vous par
assés et leur pour tout certain que ne trouvez personne
en monde qui de meilleure volente se employe a que moy
toutes ces fois que de d'elles fureur fureur que d'elles
vous par plaisir de vous par d'elles mes mes fureur
fureur que de vous par d'elles assés et par que pour d'elles

libre et sans passage de pourroit avoir deson. Et aussi d'avoit
tousiens ma et parmyaulte et bonne. Et favorable. Et mande
assez que de puisse estre en l'ordonne. Et moy les dicit. Et ainsi
subditz garde de toutes fautes. Et expression tant que fait
pourra de faire que par un autre. Et les medes et parmy
d'ailleurs. Et cela fait que me soustent. Et d'ailleurs
et de voir et d'ailleurs. Et d'ailleurs de vous par un autre
de vouloir dire la bonne. Et me d'ailleurs de tant plus
voler a vous voir et d'ailleurs. Et de voir que me d'ailleurs
de si prompt assés que me. Et d'ailleurs de tant plus
de voir d'ailleurs de d'ailleurs. Et d'ailleurs de tant plus

Monsieur de la par fante sans les d'ailleurs et long de
d'ailleurs a d'ailleurs de voir d'ailleurs